

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1826 :

Mission de coordination et assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BIEDER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), TAYLLAMIN Patricia (par Madame JETTER Régine), MOREL Didier (par Monsieur MINATCHY Mariot).

ABSENTS :

MM. RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Michel FONTAINE

Actuée en préfecture
le 19/12/2024
N° de l'affaire : 36-1826-DE
Date de la séance : 19/12/2024
Date de dépôt en préfecture : 19/12/2024

Affaire n°36/1826 : Mission de coordination et assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Accessibilité - Direction de la Proximité

Le Maire, rappelle à l'Assemblée que la Convention de partenariat relative à la mission de coordination et d'assistance technique du CAUE auprès de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA), arrive à expiration le 31 décembre 2024.

Au-delà des différentes études déjà réalisées par la Commune de Saint-Pierre dans le domaine de l'accessibilité, il convient de poursuivre une politique du handicap grâce à :

- L'avis donné par la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) dans le cadre de l'instruction des permis de construire, des projets d'aménagement et du suivi des études architecturales, urbaines et paysagère où l'accessibilité constitue un point important.
- Des visites techniques sur des opérations déjà réalisées après avis de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA).
- La formation et à la sensibilisation du personnel et des membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA).
- La sensibilisation des scolaires à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Pour mener à bien ces différentes missions, il y a lieu de conclure une nouvelle convention de partenariat avec le CAUE, association spécialisée dans le domaine des règles d'urbanisme, et ce, au regard de la complexité du domaine d'intervention que revêt le handicap.

La convention telle qu'elle est proposée vise à définir conjointement une mission de coordination et d'assistance technique, et ce, dans un souci de mise en réseau des acteurs et, en transversalité des actions architecturales, urbanistiques et d'aménagements.

Les crédits seront pris en charge sur le budget de 2025.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE CONFIER au CAUE la mission de coordination et d'assistance technique auprès de la Commission Communale Pour l'Accessibilité de Saint Pierre, selon les termes de la convention de partenariat ci-jointe liant le CAUE à la Ville pour une durée d'un an, à compter de la date de validation par le conseil municipal,**
- **D'ATTRIBUER une subvention de 12 000,00 € au CAUE dans le cadre du partenariat entre les parties sur la base des objectifs définis conjointement,**
- **D'AUTORISER, le Maire ou l'un des adjoints délégués dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces relatives à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1826-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024